

FAQ

(Tarifs, billets et abonnements)

	QUESTIONS	REPOSES
1	Est-ce que le titre de transport unireso zone 10 est valable pour circuler avec le Léman Express ?	Oui, tous les titres unireso zone 10 sont valables sur toute l'offre de transport collectif (train, bus, tram, mouettes genevoises) du territoire du canton de Genève. Les titres zone 10 ne sont pas valables sur les tronçons train transfrontaliers entre Chêne-Bourg et la gare d'Annemasse ou entre La Plaine et Pougny-Chancy.
2	Qu'est ce qui ne change pas ?	<ul style="list-style-type: none">• A Genève, une nouvelle offre ferroviaire et cinq nouvelles gares pour le même tarif unireso zone 10 à CHF 3.- le billet adulte, pour voyager sur l'ensemble des transports urbains : train, tram, bus et mouettes genevoises.• Dans l'Ain et en Haute Savoie, les tarifs TER resteront identiques pour des parcours France-France.
3	Qu'est ce qui change dans le tarif ?	unireso Régional disparaît et laisse la place à de nouvelles tarifications pour les déplacements transfrontaliers et les déplacements vers /depuis la région vaudoise de Coppet (anciennes zones unireso régionales 21, 22 et 90)

léman»pass

nos voyages sans frontière

		<p>Une nouvelle offre tarifaire transfrontalière nommée Léman Pass vous permettra de voyager entre la France et la Suisse, sur tous les moyens de transports (train, tram, bus, car, mouettes genevoises) et de manière simple : 1 voyage = 1 titre.</p> <p>Le périmètre de cette nouvelle tarification est élargi par rapport à unireso régional avec l'intégration de nouveaux réseaux / opérateurs permettant une meilleure prise en compte du bassin de vie du Grand Genève.</p> <p>Entre la région de Coppet (anciennes zones 21, 22, 90) et Genève (ou vice-versa), le tarif unireso régional laissera la place à la tarification nationale suisse. L'assortiment de titres de transports du tarif national suisse seront appliqués (billet, billet dégriffé, City-ticket, abonnement de parcours ou abonnement modulable) comme c'est déjà le cas aujourd'hui pour les voyages depuis la région de Nyon vers Genève.</p>
4	Les cartes de réductions suisses (par ex abonnement ½ Tarif) et françaises (par ex. cartes illico-liberté) sont-elles valables sur Léman Pass ?	Non. Les cartes de réduction suisses et françaises ne seront pas reconnues sur Léman Pass. Le titre de transport Léman Pass comprend cependant des tarifs réduits pour les enfants et les jeunes.
5	Qu'est-ce que me permet le Léman Pass ?	Dans son périmètre, le Léman Pass permet de combiner les transports des zones urbaines participantes avec un parcours transfrontalier (en train, en tram ou en bus) avec un titre de transport unique. Il permet également de combiner la zone urbaine de Genève avec les zones françaises limitrophes.

léman»pass

nos voyages sans frontière

6	Quelles sont les zones urbaines tarifaires incluses dans le Léman Pass côté suisse ?	Uniquement la zone urbaine de Genève, unireso zone 10
7	Qu'est-ce qu'une zone tarifaire urbaine multimodale ?	C'est un périmètre géographique dans lequel le client a la possibilité de circuler librement sur tous les réseaux de transport public avec un titre de transport unique. Chaque zone tarifaire urbaine multimodale est désignée par un numéro.
8	Quelles sont les zones urbaines tarifaires incluses dans le Léman Pass côté français ?	<p>Les zones tarifaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evian-Thonon (zone 300) • Annecy-Pringy-Groisy (zone 380) • Bellegarde –Valserhône (zone 400) <p>ainsi que les zones limitrophes à la zone 10 (attention à la nouvelle numérotation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veigy (zone 200 – anciennement 81) • Annemasse (zone 210 – anciennement 82) • St.-Julien y compris Collonges et Valleiry (zone 230 – anciennement 84) • Pougny (zone 240 – anciennement 85) • Pays-de-Gex (zone 250 – anciennement 87) <p>Combinées dans un Léman Pass, ces zones tarifaires multimodales permettent de voyager sur le réseau urbain ainsi que sur les lignes interurbaines pénétrant leur périmètre. Dans les zones d'Evian-Thonon et Annecy-Pringy-Groisy, les trains sont aussi compris à l'instar de la zone 10.</p> <p>D'autres réseaux urbains auront la possibilité d'intégrer le Léman Pass ultérieurement pour être combinés.</p>

léman»pass

nos voyages sans frontière

9	Mon abonnement général suisse sera-t-il valable sur tout le réseau Léman Express ?	L'Abonnement général (AG) est valable dans toute la Suisse. Il sera également valable sur l'offre ferroviaire jusqu'à la Gare d'Annemasse. Pour se rendre au-delà de la gare d'Annemasse ou de la Plaine en France, un titre Léman Pass sera nécessaire.
10	Les billets et abonnements nationaux suisses du Service direct permettent-ils de circuler sur tout le périmètre du Léman Express ?	Les billets et abonnements nationaux suisses du Service direct permettent de circuler uniquement sur le territoire suisse. La tarification nationale suisse est prolongée jusqu'à la Gare d'Annemasse. Les billets, abonnements, abonnement général, abonnement ½ tarif et cartes journalières sont donc valables jusqu'à la gare d'Annemasse sur les trains. Pour accéder au reste du périmètre français un abonnement Léman Pass est nécessaire.
11	Les abonnements SNCF - TER permettent-ils de circuler sur tout le périmètre du Léman Express ?	Les tarifs TER s'appliquent uniquement sur le territoire français. Ils ne sont pas valables au-delà d'Annemasse en direction de Genève. En revanche, comme jusqu'à ce jour, les tarifs TER s'appliquent sur l'axe Bellegarde – Genève. La gamme régionale Illico à destination de Genève est donc valable sur ce tronçon. Sur les autres axes transfrontaliers du périmètre un abonnement Léman Pass devient nécessaire à partir du moment où l'on traverse la frontière.
12	Quelles seront les fréquences des trains Léman Express ?	Jusqu'à 6 trains par heure et par sens, au cœur du réseau, entre Genève et Annemasse, de 5h00 du matin à minuit : <ul style="list-style-type: none"> • 4 trains Léman Express par sens (arrêt à toutes les gares), soit un train toutes les 15 minutes du lundi au dimanche

léman»pass

nos voyages sans frontière

		<ul style="list-style-type: none"> • 2 trains RegioExpress par sens (arrêt à Lancy-Pont-Rouge et Genève-Eaux-Vives), soit un train toutes les 30 minutes, du lundi au vendredi et un train par heure le week-end. Les trains RegioExpress seront prolongés jusqu'à Annemasse depuis Saint-Maurice, Vevey et Lausanne. <p>Jusqu'à Evian-les-Bains, Annecy et St-Gervais-les-Bains-Le-Fayet, les voyageurs bénéficieront de deux relations par heure, aux heures de pointe et d'une relation par heure le reste de la journée, dans les deux sens.</p> <p>Les relations seront directes ou en correspondance à Annemasse ou La Roche-sur-Foron avec les TER, les cars TER ou les cars Léman Express.</p>
13	Combien va me coûter mon billet ou mon abonnement ?	Chaque prix sera défini en fonction de l'origine et la destination du trajet et de sa combinaison ou non avec une ou plusieurs zones urbaines.
14	Devrais-je acheter plusieurs billets si je dois utiliser plusieurs transports (bus/tram/train) ?	Non, car le Léman Pass est fondé sur le principe : 1 trajet multimodal transfrontalier = 1 seul titre de transport
15	Jusqu'à quel âge est la gratuité pour les enfants sur Léman Pass ?	Un voyage transfrontalier Léman Pass est gratuit jusqu'à 5 ans inclus, si l'enfant voyage avec un adulte détenteur d'un titre Léman Pass valable. Pour un voyage interne en France, la règle usuelle s'applique et l'enfant paie dès 4 ans. En Suisse, cette limite est à 6 ans.

léman»pass

nos voyages sans frontière

16	Quels types de titres le Léman Pass offre-t-il ?	<p>Léman Pass offre une gamme de titres répondant aux besoins de tous les clients qu'ils soient occasionnels ou réguliers :</p> <p>Billet, billet multizones, billet complémentaire (raccordement), saut de puce transfrontalier (2 arrêts de chaque côté de la frontière), carte 1 jour ou carte 5 jours, abonnement mensuel, abonnement annuel et abonnement annuel mensualisé, billet vélo, billet animaux.</p> <p>Ces titres se déclinent pour les 1^{ère} ou 2^{ème} classe et pour les différentes classes d'âge des voyageurs qui sont enfant, jeune ou adulte.</p>
17	Qu'est-ce qui est proposé pour les personnes avec handicap ?	<p>Les accompagnants de personnes avec handicap titulaires des cartes de légitimation spécifiques suisses ou françaises voyagent gratuitement.</p>
18	Combien de temps un billet Léman Pass est-il valide ?	<p>Tous les billets Léman Pass sont valables immédiatement à partir de l'achat et pour la durée suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone 10 + Zones tarifaires françaises limitrophes (billet multizones) : 90 minutes • Zone + Parcours + Zone ou Parcours + Zone ou parcours seul : 180 minutes
19	Si je fais un trajet avec le Léman Express sans traverser la frontière, dois-je prendre un billet ou un abonnement Léman Pass ?	<p>Non, le billet/abonnement Léman Pass concerne uniquement les déplacements comportant un trajet transfrontalier combinant plusieurs tarifications.</p> <p>En trafic intérieur en Suisse ou en France, vous achèterez un billet/abonnement auprès des exploitants concernés :</p>

léman»pass

nos voyages sans frontière

		<ul style="list-style-type: none"> • Unireso zone 10 : tpg ou CFF ou mouettes genevoises • Mobilis (région Coppet + Nyon) : TPN ou CFF • Réseau TAC d'Annemasse : TP2A • Réseau BUT de Thonon-Evian : STAT • Réseau du Grand Annecy : Sibra • Réseau Mobi'Vals de Valserhône : transport de L'ain • TPN (région de Nyon), TP2A (réseau TAC d'Annemasse), STAT (réseau BUT de Thonon-Evian), Sibra (réseau du Grand Annecy), Transport de l'Ain (Réseau Mobi'Vals de Valserhône), pour un titre des zones urbaines. • TER pour un trajet en France et TER ou CFF pour un trajet entre Valserhône-Bellegarde et Genève) • CFF ou autres entreprises suisses pour un trajet en Suisse (y compris jusqu'à la Gare d' Annemasse).
20	Serai-je remboursé en cas de grève ?	Il n'est pas prévu de disposition commune transfrontalière de remboursement en cas de grève. Le client devra s'adresser, comme pour toute opération de service après-vente à l'opérateur qui lui a vendu le titre de transport.
21	Mon abonnement Léman Pass pourra-t-il être chargé sur ma carte Oûra ou mon SwissPass ?	Oui, les abonnements Léman Pass sont disponibles que sous la forme électronique soit sur le SwissPass, soit sur la nouvelle carte Oûra. Ils ne sont pas émis sur support papier.

léman»pass

nos voyages sans frontière

22	Pourrais-je prendre mon vélo dans le Léman Express et à quelles conditions ?	<ol style="list-style-type: none">1) Les vélos seront admis à bord du Léman Express. En Auvergne-Rhône-Alpes, l'emport du vélo demeure gratuit. En Suisse, l'emport du vélo est payant. Pour les trajets transfrontaliers en train, le voyageur devra être muni d'un titre de transport pour lui et d'un autre pour son vélo. (billet vélo Léman Pass). Pour les trajets en bus/tram, l'emport des vélos est régi par les dispositions des opérateurs.2) Pour les zones urbaines, l'emport des vélos dépend du règlement de service de chaque exploitant. Il est admis sur le réseau tpg, le client devant être muni d'un titre de transport pour lui et d'un autre pour son vélo. (tarif réduit : billet vélo Léman Pass).
23	L'abonnement Léman Pass sera-t-il valable pour les cars Transalis ? (T71 à T74)	Une tarification Léman Pass existe uniquement pour les abonnements annuels et mensuels pour les cars des lignes 71, 72 et 74, et uniquement en combinaison Parcours car + Zone 10 (Tout Genève)
24	Comment est géré la question des deux monnaies CHF et € sur le périmètre ?	Tous les tarifs Léman Pass sont définis en € et en CHF, respectivement pour la vente en France ou la vente en Suisse. Les prix sont établis sur la base d'un taux de change unique qui peut être mis à jour deux fois par année ou en cas de grosse fluctuation. Les prix seront donc stables. Ils ne seront donc pas adaptés au cours du jour. Chaque opérateur est cependant libre d'offrir sur ses canaux de ventes la possibilité de payer en monnaie étrangère à ses propres conditions commerciales.

léman»pass

nos voyages sans frontière

25	Comment sera géré le système de régularisation en cas de circulation sans titre de transport ou sans titre de transport valable? Dans quelle monnaie devra-t-on s'acquitter de l'amende?	<p>Les règles nationales pratiquées dans chacun des pays seront appliquées.</p> <p>En France, la régularisation peut être acquittée directement auprès du contrôleur et les règles nationales s'appliquent.</p> <p>En Suisse, un constat d'infraction sera établi et selon l'opérateur, le paiement peut être effectué directement, ou ensuite auprès de l'opérateur. Les surtaxes sont progressives.</p> <p>Les récidivistes encourent des peines pénales.</p> <p>L'amende devra être acquittée dans la monnaie du pays où l'irrégularité est constatée.</p>
26	Existera-t-il des abonnements Annuel ou mensuel uniquement pour mon parcours dédié ?	<p>Oui, le client aura la possibilité d'acheter un abonnement annuel ou mensuel pour un parcours avec ou sans combinaison de zones urbaines. Les abonnements de parcours sont disponibles sur le réseau ferroviaire et de bus interurbain.</p>
27	Est-il possible d'acheter un billet ou un abonnement de parcours au sein de la zone 10 ou entre la zone 10 et une zone française limitrophe (ex. Genève à Annemasse) ?	<p>Non, comme aujourd'hui la multimodalité est favorisée dans le périmètre unireso et Léman Pass pour permettre au client un accès simple au vaste réseau de l'agglomération genevoise.</p> <p>Au sein de la zone 10 et entre la zone 10 et une zone française limitrophe le client acquiert un titre zonal lui donnant libre accès à tout le réseau. Il n'a pas la possibilité d'acheter un parcours seul.</p>
28	A partir de quelle date les abonnements seront commercialisés ?	<p>Les abonnements pourront être achetés auprès des opérateurs de transports membres de la communauté tarifaire Léman Pass à mi-novembre 2019 avec une validité dès le 15 décembre 2019.</p>

léman»pass

nos voyages sans frontière

29	Quels sont les opérateurs membre de la communauté tarifaire transfrontalière Léman Pass ?	<p>10 opérateurs font partis de la communauté tarifaire Léman Pass :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF), • les transports publics genevois (tpg), • la Société des Mouettes Genevoises Navigation SA (SMGN), • les Transports publics de la Région Nyonnaise SA (TPN), • SNCF Mobilités (SNCF), • la Régie départementale des transports de l’Ain (RDTA), • la Société intercommunale des bus de la région annécienne (SIBRA), • la Société des transports de l’agglomération Thononaise (STAT), • Transdev Haute-Savoie • les Transports Publics de l’Agglomération Annemassienne (TP2A).
30	Où me renseigner sur l’offre tarifaire Léman Pass ?	Les renseignements sur l’offre tarifaire Léman Pass seront disponibles chez tous les opérateurs actifs dans le périmètre et sur lemanpass.com dès octobre 2019.
31	Que se passe-t’il avec les abonnements dont la validité dépasse le 15 décembre 2019 ?	Les abonnements émis conserveront leur validité jusqu’à leur terme aux mêmes conditions et pour le même périmètre de prestations incluant la nouvelle offre de transport (Léman Express et tram 17).
32	Quand est-ce que cela change ?	Le Léman Pass entre en vigueur le 15 décembre 2019, au même moment que la mise en service intégrale du Léman Express et du tram 17 jusqu’à Annemasse.

léman»pass

nos voyages sans frontière

33	Aurais-je besoin d'une nouvelle carte de transport ?	En Suisse, les abonnements Léman Pass seront chargés sur une carte SwissPass. En France, les abonnements Léman Pass seront chargé sur la carte Oûra nouvelle génération dont la mise en circulation sera concomitante avec la mise en service intégrale du Léman Express. Pour Annemasse (zone 210), le support change avec la mise en place d'un système billettique sans contact qui permettra l'utilisation des cartes Oûra.
34	Je vais renouveler mon abonnement Presto Plus en septembre 2019 pour l'année 2020. Le Léman Pass sera-t-il inclut dans mon abonnement Presto ?	Les abonnements Presto Plus ne sont plus proposés annuellement depuis début 2019 mais uniquement en renouvellement mensuel. Les abonnements Presto plus seront remplacés à partir du 15 décembre par des abonnements Léman Pass. La gamme sera étendue : abonnements annuels, mensuels en catégories adultes et jeunes.
35	Où acheter mon billet ou mon abonnement Léman Pass ?	Les titres de transport Léman Pass seront en vente dès mi-novembre dans les canaux de distribution habituels (par exemple agences, revendeurs, webshop, App mobile, centres voyageurs) des réseaux et entreprises participant au Léman Pass : tpg, CFF, TPN, SNCF, TAC, Sibra, BUT et Mobi'Vals.
36	Comment a été défini le périmètre du Léman Pass ?	Le périmètre Léman Pass a été défini sur la base du territoire desservi par les lignes du Léman Express (lignes 1 à 6). Des nouveaux réseaux de ce périmètre pourront s'associer dans le futur à la communauté Léman Pass pour compléter l'offre intégrée.

léman»pass

nos voyages sans frontière

37	Est-ce que la ligne L3 donnera accès aux stations de ski avec des forfaits transport + remontées ?	Le Léman Pass a pour vocation de répondre aux besoins des clients y compris pour les loisirs. Le rapprochement de Léman Pass avec des partenaires fait partie des projets à l'étude pour développer l'offre pour la clientèle.
38	Quelle tarification s'applique pour un voyage transfrontalier au-delà du périmètre Léman Pass (ex. Nyon à Annecy) ?	En dehors du périmètre Léman Pass, les dispositions des billets internationaux usuels ferroviaires s'appliquent.
39	Une augmentation du prix est-elle envisagée suite à l'augmentation de l'offre ?	Les tarifs Léman Pass sont basés sur les tarifs des différents partenaires (opérateurs ou autorités organisatrices). Certains vont augmenter, d'autres pas. Il n'y a pas de décision coordonnée de pratiquer une hausse de prix en lien avec l'offre. Les prix pour la zone 10 restent inchangés.
40	Existera-t-il un tarif famille ?	L'évolution de l'assortiment des titres de transport sera réévaluée dès 2020.
41	Existera-t-il un tarif réduit en dehors des heures de pointe (journée, week-end) ?	L'évolution de l'assortiment des titres de transport sera réévaluée dès 2020.
42	Existera-t-il un tarif groupe adultes et un tarif groupe jeune / scolaire ?	L'évolution de l'assortiment des titres de transport sera réévaluée dès 2020.